



Note à nos organisations

Vote électronique dans la FPH : Le Conseil d'État valide le décret sans répondre aux arguments de fond de la CGT.

Par son jugement rendu le 3 octobre dernier, le Conseil d'Etat a rejeté la requête de la Fédération de demande d'annulation du décret sur le vote électronique.

Ce jugement n'est qu'un soutien de forme au gouvernement car les nombreux points soulevés par la CGT ne sont pas démontés par le Conseil d'Etat qui parle de généralité sur le besoin de développement du vote électronique et de conséquences économiques soit disant moindres.

Cette décision ne répond sérieusement à aucun argument de fond et se fonde seulement sur la raison d'Etat. C'est accepter une démarche comptable alors que la démocratie n'a pas de prix. La dépense publique apparait de plus en plus comme un fil conducteur des arrêts de cette juridiction, davantage que le droit.

La Fédération a fait tout ce qu'elle pouvait juridiquement pour défendre notre position revendicative de rejet du vote électronique.

Il ne faudra pas être naïf dans le déroulement du vote électronique et redoubler de vigilance tout en menant une campagne revendicative pour convaincre les agents de la FPH que le Vote CGT est la solution pour empêcher les réformes néfastes qui sont en cours et qui se profilent pour les années à venir. ■

→